

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **3^e trimestre 2022**

Séance du **18 juillet 2022**

Scrutin public

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 19 juillet 2022.

Le Maire,

Yvan SONNERAT



L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le douze juillet, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (16) : M. Yvan SONNERAT, Maire – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, M. Eric FRULLINO, M. Guy PONTAROLLO Adjoints – M. Gérard FLUTTAZ, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle DUMONT, Mme Nathalie DAVIET, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Ayant donné pouvoir (9) ou absents (4) : Mme Karine FALCONNAT (pouvoir à M. Yvan SONNERAT) Mme Carole BERNIGAUD (pouvoir à Mme Fabienne DREME), Mme Yolande BAUDIN (pouvoir à Mme Carole BERNIGAUD), Philippe LANGANNE (pouvoir à M. Guy PONTAROLLO), Mme Christine PEPIN (pouvoir à M. Pierre AGERON), Mme Isabelle RAVIER (pouvoir à Mme Nathalie DAVIET) M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Guillemette SCHALBURG (pouvoir à Mme Liliane BORTOLUZZI), Jean-Claude PERCEVAL, Mme Vanessa LEBAILLY, M. Grégoire BALLANSAT, Mme Sophie FORNUTO.

Secrétaire de séance : Il a été désigné Mme Fabienne DREME.

Délibération **2022-76** **CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU – SILA – PARCELLE AD 91**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT) et notamment l'article L.1311-13, CONSIDERANT que la commune de SILLINGY est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD 91 sise à SILLINGY,

CONSIDERANT la demande du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), au titre de sa compétence assainissement, d'établir une servitude à titre réel et perpétuel en tréfonds pour le passage sur la parcelle section AD 91 d'une canalisation d'eaux usées.

ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

Une canalisation du SILA traverse la parcelle AD 91, située route des Bauches, sur une longueur de 4 mètres, propriété de la commune. Il est donc nécessaire de créer une servitude de passage au profit du SILA.

Afin de régulariser cette autorisation, le SILA a missionné un cabinet d'ingénierie juridique et foncière en vue d'établir un acte permettant de constater la servitude de passage.

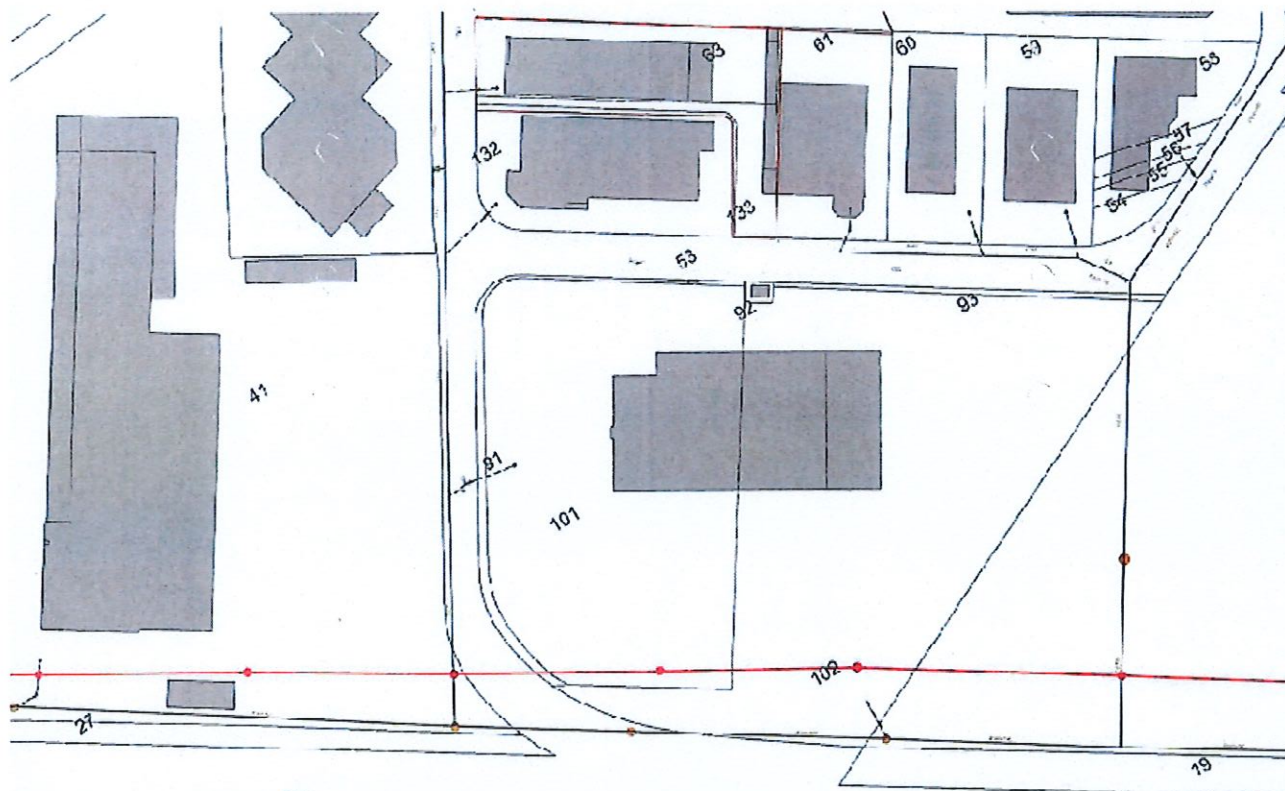
Conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriale, Karine FALCONNAT, première adjointe, représentera la commune dans l'acte administratif à intervenir.

La constitution de cette servitude est consentie à titre gratuit.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération 2022-76 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU – SILA – PARCELLE AD 91



➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la parcelle section AD, parcelle 91 appartenant à la Commune de Sillingy au profit du SILA
- D'approuver que cette servitude soit consentie et acceptée à titre gratuit
- De prendre acte que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président du SILA, en sa qualité d'officier public
- D'autoriser Madame la Première Adjointe à représenter la commune lors de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du CGCT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.